

MOT DU PRÉSIDENT

Nous voilà tous déjà rendus à la veille des vacances estivales. Pour les membres du Comité Exécutif de votre Association, voici une halte qui sera bien accueillie par plusieurs. Les dossiers de plus en plus lourds imposés par l'Entente salariale récente conclue avec le Ministère, les orientations mises de l'avant par la Régie Régionale, l'interprétation des Activités Médicales Particulières devant être imposées aux jeunes médecins, l'Éducation Médicale Continue, l'assistance aux confrères de plus en plus nombreux visités récemment par la RAMQ, la préparation d'un nouveau bottin amélioré pour l'an prochain, autant de dossiers qui ont tenu votre Exécutif en alerte au cours des derniers mois.

Autant il est facile et agréable d'annoncer de bonnes nouvelles, de procéder à la distribution de la manne en période d'abondance, autant il est difficile pour la direction d'une Association ou d'une Fédération d'expliquer aux confrères les choix démocratiques qui ont été faits pour gérer le moins douloureusement possible la décroissance. Car C'est de cela qu'il s'agit. La loi 102 concernant les conditions de travail dans le secteur public promulguée l'an dernier par le Gouvernement du Québec nous imposait globalement une diminution salariale de 1%. De plus, le dépassement de la masse monétaire globale négociée l'an dernier nous était réclamé de façon impérative dès cette année.

De nombreuses avenues s'ouvraient, mais toutes dans le même sens de la restriction et des coupures. La plus simple aurait été de ne rien négocier et de laisser le Conseil du Trésor et la RAMQ prélever un montant uniforme de 2.1% du revenu brut de chaque médecin à la fin de l'année. Après de multiples consultations au Conseil, où se retrouvent des représentants de tous les groupes de médecins, à l'acte, à salaire, et à vacation, la solution que vous connaissez tous maintenant et qui a été largement publicisée a été choisie. Était-ce la bonne, était-ce la meilleure, ou n'était-ce que la moins pire des solutions ?

Pour avoir été sollicité en tant que Président d'Association et membre du Conseil de la Fédération, je crois honnêtement que la Fédération a fait une large part à la consultation de tous ceux qui ont bien voulu être représentés. Mais il est illusoire qu'un groupe ou l'autre puisse s'attendre à des augmentations ou autres bonifications alors qu'une loi impose d'emblée des réductions draconiennes. Les délais étaient passablement courts et les buts à atteindre fort bien définis par nos législateurs...

Beaucoup de médecins qui se sont sentis lésés par le résultat de cette négociation-marathon nous ont fait part de leur déception.

Des **médecins à l'acte** qui voient constamment leurs dépenses d'opération d'un cabinet augmenter, qui se sont vus injustement spoliés par l'imposition sans compensa-

tion de taxes nouvelles (TPS et TVQ) sur tous les biens et services afférents à la tenue d'un bureau de consultation, et qui se sont vus imposer de nouvelles coupures ou la suppression pure et simple de certains actes; certains confrères disent qu'ils pourront récupérer ces coupures en travaillant plus... c'est bien mal connaître les intentions et la détermination du législateur: la récupération décrétée par la loi ne souffre pas d'exception, et si les mesures annoncées cette année ne devaient pas produire globalement les résultats escomptés par les actuaires, d'autres coupures seront mises de l'avant dès l'an prochain, jusqu'à l'obtention du résultat final.

Des **médecins à honoraires fixes** qui se plaignent depuis des années de leur taux de rémunération anormalement bas et qui s'attendaient à un ajustement qui leur semblait du depuis plusieurs années.

Des **médecins à vacation**, qui avaient joui d'une relative immunité et d'une indexation graduelle dans les années passées, ou qui avaient choisi depuis peu ce mode de rémunération, s'estimaient à l'abri des mesures de récupération du Conseil du Trésor, d'autant plus qu'ils ne se sentaient pas concernés pour plusieurs d'entre eux par les dépassements de la Masse monétaire globale de la dernière négociation.

Cette entente est-elle perfectible ? Fort probablement. Des possibilités d'ententes particulières existent-elles pour corriger certaines iniquités qui apparaîtraient flagrantes? Possiblement. Mais les règles du jeu sont d'ores et déjà clairement établies: tout ce qu'un groupe particulier réussira à décrocher comme avantage supplémentaire devra être puisé à même les revenus des autres confrères. Le Conseil du Trésor a clairement fait savoir que tout changement à apporter au cours des deux prochaines années ne pourra s'opérer qu'à l'intérieur d'une Masse Monétaire fixe.

Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, notons que votre président a reçu de la Régie Régionale il y a quelques jours, une invitation spéciale à soumettre un avis écrit dans le cadre d'une consultation régionale sur la Politique de la santé et du Bien-Être. Nous y serons très certainement ! Ce n'est un secret pour personne que votre Association accepte fort mal les récentes orientations de la Régie Régionale qui ne font aucune place aux cabinets privés ou aux polycliniques médicales dans ses nouveaux plans d'effectifs médicaux régionaux. Vos avis sont toujours les bienvenus. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir à l'automne.

Bonnes vacances à tous et au plaisir de vous rencontrer à notre prochaine réunion annuelle au début de novembre!

Le Président

Raynald Gauthier m.d.

D:\DOC.FIL\AMOM\JOURNAL\MOT DU PRÉSIDENT 94-06.DOC